



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

Plan maladies neuro-dégénératives

Personne chargée du dossier :

Corinne PASQUAY

01.40.56.52.59

corinne.pasquay@sg.social.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE

Service des politiques sociales et médico-sociales

Sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées
et des personnes âgées

Bureau de la prévention de la perte d'autonomie
et du parcours de vie des personnes âgées (3A)

Personnes chargées du dossier :

Dominique TELLE

01.40.56.85.82

dominique.telle@social.gouv.fr

Camille BRUNAT

01.40.56.86.67

camille.brunat@social.gouv.fr

CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE

Direction des établissements
et services médico-sociaux

Pôle programmation de l'offre

Personne chargée du dossier

Sabrina LAHLAL

01 53 91 28 61

sabrina.lahlal@cnsa.fr

Le secrétaire général des ministères
sociaux

Le directeur général de la cohésion
sociale

Mesdames et Messieurs les directeurs
généraux des agences régionales de
santé

**NOTE D'INFORMATION N° SG/PMND/DGCS/3A/CNSA/2018/48 du 27 février 2018
relative à la réalisation d'une enquête d'activité auprès des établissements et services
accueillant des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives (mesures 89 et
96 du PMND)**

Date d'application : immédiate

NOR : SSAZ1805676N

Thématique : établissements sociaux et médico-sociaux

Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 16 février 2018 – N° 16

Résumé : La présente note d'information a pour objet de préciser les objectifs et les modalités de réalisation, dans le cadre du plan national maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019, d'une enquête auprès des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentée, de maladie de Parkinson et de sclérose en plaques.

Mots-clés : Note d'information, modalités, mise en œuvre, plan maladies neuro-dégénératives, enquête.

Textes de référence : Circulaire n° SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan neuro-dégénératives 2014-2019 ; Instruction n° SG/CNSA/2016/58 du 22 janvier 2016 relative à la déclinaison régionale du PMND 2014-2019.

Plan maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 - mesures 89 et 96.

Annexes :

- Annexe 1 : fichiers d'aide au recueil des données « bénéficiaires » ;
- Annexe 2 : masques de saisie de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AJ, HT, PASA, UHR médico-sociales, PFR, ESA).

Diffusion : Note d'information aux Agences régionales de santé (ARS)

Les mesures 89 et 96 du plan national maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 ont pour objectif de renforcer la dimension évaluative du plan et de préparer le lancement de l'enquête nationale d'activité de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AJ, HT, PASA, UHR médico-sociales, PFR, ESA) de manière à enrichir la connaissance de cette offre.

La présente note d'information a donc pour objet de préciser les objectifs et les modalités de réalisation de cette enquête lancée au premier semestre 2019 auprès des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentée, de maladie de Parkinson et de sclérose en plaques dans la perspective de préparer l'évaluation du plan à horizon fin 2019.

Pour ce faire, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) met à disposition des établissements et services médico-sociaux des outils pour accompagner ces structures pour le recensement des données tout au long de l'année 2018 et pour la réalisation de l'enquête qui se déroulera au premier semestre 2019.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Le plan national maladies neuro-dégénératives confirme et renforce le maillage territorial pour un ensemble de dispositifs spécifiques adossés aux EHPAD et destinés à la prise en charge de personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives.

Il s'est traduit par la poursuite du déploiement de ces dispositifs (AJ, HT, UHR médico-sociales, PASA, PFR) et leur entrée dans le « droit commun » avec le décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des EHPAD. Les équipes spécialisées Alzheimer (ESA) sont également dans le champ de cette enquête. En revanche, les UHR relevant du secteur sanitaire ne sont pas prises en compte du fait de leurs spécificités.

Alors que le déploiement s'achève dans les régions et afin de répondre aux objectifs du plan, notamment celui relatif à l'intégration d'une dimension évaluative (mesure 89), la réalisation d'une enquête ponctuelle sur l'activité 2018, qui sera recueillie via un site internet dédié au premier semestre 2019, est nécessaire. Cette enquête doit également permettre de répondre aux attentes fortes des associations représentant les personnes malades en faveur d'une plus grande visibilité sur le niveau de l'offre en région. Elle est essentielle pour objectiver les besoins qui pourraient demeurer à l'issue des déploiements déjà effectués.

La mesure 96 du plan prévoit de poursuivre les enquêtes annuelles d'activité en les dotant d'une dimension « maillage ». Le souci d'une maîtrise de la charge induite par ces enquêtes a conduit à privilégier, pour le secteur médico-social, le principe d'une enquête ponctuelle plutôt que la poursuite d'enquêtes annuelles.

Les modalités de réalisation de cette enquête mobilisent à titre essentiel les services d'administration centrale du ministère (DGCS, DREES, PMND) ainsi que la CNSA. Les ARS, par le canal de leur référent pour la mise en œuvre du plan national maladies neuro-dégénératives, sont tenues informées des échanges tout au long de l'enquête (accès à l'outil d'administration de l'enquête). Le cas échéant, en fin d'enquête, au printemps 2019, après concertation avec les référents des ARS concernées, un appui des ARS à la relance des établissements n'ayant pas renseigné le questionnaire pourra être envisagé.

Alors que l'enquête s'inscrit pour l'essentiel sur l'exercice 2019, en prenant acte des retours d'expérience des précédentes réalisations, il a été décidé d'informer les établissements et de mettre à leur disposition les grilles de recueil dès ce début d'année 2018.

CHAMP ET CONTENU DE L'ENQUETE

L'enquête porte sur l'activité 2018 et couvre l'ensemble des dispositifs spécifiques suivants :

- accueil de jour ;
- hébergement temporaire ;
- pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) ;
- unités d'hébergement renforcées (UHR) ;
- plate-forme d'accompagnement et de répit (PFR) ;
- équipes spécialisées Alzheimer (ESA).

Son contenu a fait l'objet d'un processus consultatif aussi bien auprès des associations (France Alzheimer, France Parkinson et UNISEP) que de l'ensemble des ARS, via leurs référents PMND. L'objectif de ce processus était notamment de s'assurer que l'enquête couvre l'ensemble des besoins afin d'éviter au maximum d'autres sollicitations des établissements sur le même champ.

LA COLLECTE

L'enquête sera collectée via un site internet dédié porté par la DREES qui sera ouvert au premier semestre 2019. Les informations nécessaires au lancement de cette phase de collecte et son calendrier seront données aux établissements et services concernés début 2019 par une lettre d'information, signée par le Secrétariat Général - PMND, intégrant les modalités de connexion au site internet.

Une information à destination des principales fédérations d'établissements et services accompagnera le lancement de cette enquête nationale.

En outre, afin d'alléger les tâches administratives des établissements et services dans le travail de collecte des données, pour certains dispositifs (PASA, UHR et ESA), des fichiers d'aide au recueil des données « bénéficiaires » sont directement mis à disposition de ces structures, sous format Excel, pour leur permettre de renseigner les items au fil de l'eau sur l'activité 2018 et pour faciliter la réalisation de l'enquête qui se déroulera effectivement au printemps 2019.

Par ailleurs, afin de donner de la visibilité aux établissements et services concernés par la présente enquête, les masques de saisie de l'ensemble des dispositifs qui seront présents sur le site internet en 2019 sont annexés à la présente note d'information et seront fournis aux établissements et services.

La mise à disposition de ces outils est réalisée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les ARS seront également tenues informées de ces opérations au cours des différentes étapes.

L'analyse des données collectées sera réalisée au cours du second semestre 2019 et vous sera présentée.

Les équipes de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) sont à disposition pour tout complément d'information via la messagerie fonctionnelle :

DGCS-PMND-M96@social.gouv.fr.

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

La secrétaire générale par intérim,

signé

Annaïck LAURENT

Le directeur général de la cohésion sociale

signé

Jean-Philippe VINQUANT

La directrice de la CNSA

signé

Anne BURSTIN

ID - Bordereau de structure

<u>Caractéristiques de la structure</u>		Modifications éventuelles	
Numéro FINESS :	A1	<input type="text"/>	
Raison sociale :	A2	<input type="text"/>	B2 <input type="text"/>
Adresse :	A3	<input type="text"/>	B3 <input type="text"/>
Complément de distribution ou Boîte Postale :	A4	<input type="text"/>	B4 <input type="text"/>
Code Postal : A5 <input type="text"/>	Ville : A6	<input type="text"/>	B5 <input type="text"/> B6 <input type="text"/>
Libellé de la catégorie de l'établissement :	A7	<input type="text"/>	
Signature d'une convention tripartite :	A8	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Signature d'un CPOM	A9	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Numéro SIRET :	A10	<input type="text"/>	
Numéro FINESS de l'entité juridique :	A11	<input type="text"/>	
Statut de l'entité juridique :	A12	<input type="text"/>	
Adresse mail de contact pour le public :	A13	<input type="text"/>	
Téléphone de l'établissement pour le public :	A14	<input type="text"/>	
Adresse mail de contact de la personne responsable de la saisie :	A15	<input type="text"/>	
Téléphone de la personne responsable de la saisie :	A16	<input type="text"/>	
Qualité de la personne responsable de la saisie :	A17	<input type="radio"/> 1- Directeur <input type="radio"/> 2- Personnel administratif <input type="radio"/> 3- Personnel soignant <input type="radio"/> 4- Autres	
		Modifications éventuelles	
Capacité totale autorisée de l'établissement : (nombre de places)	A18	<input type="text"/>	B18 <input type="text"/>
Capacité totale installée de l'établissement : (nombre de places)	A19	<input type="text"/>	B19 <input type="text"/>
<u>L'établissement dispose de places installées de :</u>			
Hébergement permanent :	A20	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B20 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Accueil de jour :	A21	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B21 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Hébergement temporaire :	A22	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B22 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
PASA	A23	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B23 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
UHR	A24	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B24 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
PFR	A25	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B25 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A renseigner <u>uniquement</u> pour les établissements disposant d'un <u>PASA et/ou d'une UHR</u>			
Option tarifaire :	A26	<input type="radio"/> 1 - tarif global <input type="radio"/> 2 - tarif partiel	
L'établissement bénéficie de l'usage d'une Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) :	A27	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
L'établissement est sous tarification PATHOS (GMPS) :	A28	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Si oui, valeur du PMP :	A29	<input type="text"/>	
Valeur du GMP :	A30	<input type="text"/>	
L'établissement est sous convergence tarifaire :	A31	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	

Q01 - Questionnaire pour les accueils de jour en 2018

Caractéristiques de l'activité accueil de jour

		Modifications
Capacité totale d'accueil de jour autorisée (nombre de places) au 31 décembre :	A1 <input style="width: 50px;" type="text"/>	B1 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Capacité totale d'accueil de jour installée (nombre de places) au 31 décembre :	A2 <input style="width: 50px;" type="text"/>	B2 <input style="width: 50px;" type="text"/>
<p>Dans le cas où vous n'atteignez pas le seuil de places prévu au D-311-9 du Code de l'action sociale et des familles vous avez l'intention de :</p> <p>A3 <input type="radio"/> 1- solliciter une augmentation de capacité pour atteindre ce seuil <input type="radio"/> 2- pratiquer un regroupement avec d'autres structures (GCSMS, ...) <input type="radio"/> 3- arrêter cette activité</p>		
Nombre de communes comprises dans l'aire d'attraction de l'accueil de jour	A4 <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Etendue du territoire couvert (rayon en km)	A5 <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?	A6 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Nombre de personnes inscrites en liste d'attente au 31/12/2018	A7 <input style="width: 50px;" type="text"/>	
Date effective d'ouverture de l'accueil de jour :		A8 <input style="width: 50px;" type="text"/> <i>format (jj/mm/aaaa)</i>
Tarif hébergement journalier moyen de l'accueil de jour : <i>(si 40 personnes ont été accueillies dans l'année, 18 au tarif journalier de 15 euros et 22 au tarif de 20 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 15) + (22 \times 20)] / (18 + 22) = 17,75$)</i>		A9 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Tarif dépendance journalier des personnes :	en GIR 1 et 2 : en GIR 3 et 4 : en GIR 5 et 6 :	A10 <input style="width: 50px;" type="text"/> A11 <input style="width: 50px;" type="text"/> A12 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Pratique de fonctionnement de l'accueil de jour : Locaux: (une seule réponse)	A13 <input type="radio"/> 1- Locaux non dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital <input type="radio"/> 2- Locaux dédiés au sein d'un EHPAD ou d'un hôpital <input type="radio"/> 3- Locaux dédiés en dehors d'un EHPAD ou d'un hôpital	
L'accueil de jour est-il itinérant? <i>Si oui, nombre de sites</i>	A14 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non A15 <input style="width: 50px;" type="text"/>	
L'accueil de jour est-il doté d'un projet de service spécifique formalisé?	A16 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Partenariats : l'accueil de jour a-t-il des liens avec : (plusieurs réponses possibles)		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A17 un dispositif d'appui à la coordination territoriale (CLIC, MAIA, PTA, etc.)		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A18 un ou des services à domicile (SAAD, SSIAD)		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A19 un ou des EHPAD		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A20 un hôpital		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A21 dont nombre de consultations mémoire	<input style="width: 50px;" type="text"/>	
A22 un ou des AJ autres		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A23 un ou des hébergements temporaires		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A24 une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, France Parkinson, etc.)		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A94 centres experts		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
A95 médecine de ville		<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Dotation financière extra-légale du Conseil départemental, dédiée aux places d'AJ (hors APA) : <i>Si oui, Montant annuel global :</i>	A26 <input style="width: 50px;" type="text"/>	A25 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Dotation financière extra-légale autre, dédiée aux places d'AJ (Caisses de sécurité sociale, communes, financem <i>Si oui, Montant annuel global :</i>	A28 <input style="width: 50px;" type="text"/>	A27 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Avez-vous mis en place une organisation des transports ? <i>si oui :</i> quelle est l'organisation choisie (plusieurs réponses possibles) ? - transport par l'accueil de jour (véhicule propre) - transport confié à un prestataire extérieur - transport assuré par les proches	A29 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	A30 OUI/NON A31 OUI/NON A32 OUI/NON
Prenez-vous en charge financièrement le transport ?	A33	OUI/NON
Montant des dépenses réelles 2018 de l'accueil de jour pour l'organisation des transports :		A34 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Montant des crédits reçus pour les transports en 2018 :	de l'assurance maladie	A35 <input style="width: 50px;" type="text"/>
	du conseil départemental	A36 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Personnel de l'accueil de jour :		
Personnels d'accompagnement et de soins dédiés aux usagers de l'accueil de jour		
	Nombre de personnes	ETP
	A	B
Aide soignant	37	
AMP (aide Médi	38	
AVS (Auxiliaire	39	
Animateur	40	
Psychologue	41	
infirmier	42	
médecin coordo	43	

ergothérapeute	44		
psychomotricien	45		
ASH	46		
autres	47		
préciser :	A48		

Pour les accueils de jour avec un budget autonome seulement :

	Nombre de personnes A	ETP B
Direction	49	
Administration	50	
Autres	51	

Données d'activité

Nombre de places réellement ouvertes au public fin 2018 : A52

Nombre de jours d'ouverture par an :
(mentionné sur l'arrêté d'autorisation) A53

Nombre de journées réalisées dans l'année :
(somme des journées de présence des bénéficiaires) A54

dont nombre de journées réalisées par des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentées : A55

dont nombre de journées réalisées par des personnes malades jeunes Alzheimer (< 65 ans) A56

dont nombre de journées réalisées par des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et apparentées : A57

dont nombre de journées réalisées par des personnes atteintes de la Sclérose en plaque A58

Nombre de bénéficiaires différents accueillis dans l'année :
(nombre de personnes venues au moins 1 fois) A59

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées - Jeunes de moins d A60

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : A61

dont nombre de personnes atteintes de la maladie de Parkinson et apparentées A62

dont nombre de personnes atteintes de la Sclérose en plaque A63

Répartition par GIR des différentes personnes accueillies dans l'année (en nombre de personnes)

en GIR 1 et 2 : A64

en GIR 3 et 4 : A65

en GIR 5 et 6 : A66

Durée moyenne d'accompagnement (sur personnes accueillies en 2018 avec fin de PEC en mois) A67

Motifs de sortie des personnes avec fin de PEC

Entrée en EHPAD A68

Décès A69

Autres (à préciser) A70

Si autre : préciser : A71

Nombre de personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant une semaine d'activité :
(prendre la semaine du 3 au 9 décembre 2018 inclus) A72

dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : A73

dont nombre de personnes atteintes de la Maladie de Parkinson et maladies apparentées : A74

dont nombre de personnes atteintes de la Sclérose en plaque : A75

Le nombre de journées de présence par semaine par bénéficiaire est-il plafonné ? A76 oui non

si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 6) ? A77

L'accueil en demi journée est-il possible? A78 oui non

L'accueil de jour est-il ouvert le samedi ? A79 oui non

L'accueil de jour est-il ouvert en weekend complet ? A80

Y a-t-il des activités spécifiques proposées pour les aidants de personnes atteintes de MND ? A81 OUI/NON

dont nombre d'aidant de personnes atteintes de Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées A82

dont nombre d'aidant de personnes atteintes de Maladie de Parkinson et maladies apparentées A83

dont nombre d'aidant de personnes atteintes de Sclérose en plaque A84

Nombre de jours d'ouverture par semaine A85

Les missions de l'accueil de jour :

Resocialiser la personne dans le cadre d'un soutien à domicile A86 oui non

Activités cognitives A87 oui non

Offrir un accompagnement au couple aidant-aidé A88 oui non

Activités physiques adaptées A89 oui non

Autres (précisez) A90

L'accueil de jour a-t-il une démarche de communication sur son territoire ? A91 oui non

si oui, laquelle (réponse libre) : A92

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez dans Le fonctionnement de l'accueil de jour (réponse libre) A93

Q02 - Questionnaire pour l'hébergement temporaire en 2018

Caractéristiques de l'activité d'hébergement temporaire

	Modifications	
Capacité totale autorisée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre :	A1 <input style="width:60px;" type="text"/>	B1 <input style="width:60px;" type="text"/>
Capacité totale installée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre :	A2 <input style="width:60px;" type="text"/>	B2 <input style="width:60px;" type="text"/>
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes (au 31/12/2018) Si oui, nombre de personnes inscrites à ce jour :	A3 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	A4 <input style="width:60px;" type="text"/>
Date effective d'ouverture de l'activité d'hébergement temporaire :		A5 <input style="width:60px;" type="text"/> <small>format (jj/mm/aaaa)</small>
Etendue du territoire couvert (rayon en km)		A6 <input style="width:60px;" type="text"/>
Partenariats : pour le fonctionnement de ses places d'hébergement temporaire, la structure a-t-elle des liens avec : (plusieurs réponses possibles)		
A7 <input type="checkbox"/> un ou des services à domicile (SAAD, SSIAD)		
A8 <input type="checkbox"/> un ou des établissements (EHPA-D)		
A9 <input type="checkbox"/> une ou des associations d'usagers et de familles (France Alzheimer, France Parkinson, etc.)		
Pratiques de fonctionnement :		
Existe-il une durée de séjour minimum ? <i>Si oui, quel est ce minimum (en nombre de jours)?</i>		A10 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non A11 <input style="width:60px;" type="text"/>
Le nombre de jours de présence par an en hébergement temporaire par résident est-il plafonné ? <i>si oui, quel est ce plafond (en nombre de jours, entre 1 et 366) ?</i>		A12 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non A13 <input style="width:60px;" type="text"/>
Projet : l'hébergement temporaire est-il doté d'un projet d'établissement spécifique ?		A14 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Un dispositif spécifique de préparation du retour à domicile a-t-il été mis en place ?		A15 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Tarif hébergement journalier moyen des personnes hébergées dans l'année : <small>(si 40 personnes ont été hébergées temporairement dans l'année, 18 au tarif journalier de 45 euros et 22 au tarif de 52 euros, le tarif journalier moyen sera de [(18x45)+(22x52)] / (18+22) = 48,85)</small>		A16 <input style="width:60px;" type="text"/>
Tarif dépendance journalier des personnes :		
en GIR 1 et 2 :		A17 <input style="width:60px;" type="text"/>
en GIR 3 et 4 :		A18 <input style="width:60px;" type="text"/>
en GIR 5 et 6 :		A19 <input style="width:60px;" type="text"/>
Dotation financière extra-légale du Conseil départemental dédiée aux places d'HT (hors APA) : <i>Si oui, Montant annuel global :</i>		
		A20 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non A21 <input style="width:60px;" type="text"/>
Dotation financière extra-légale autre, dédiée aux places d'HT (CARSAT, interrégimes, communes, financements privé) <i>Si oui, Montant annuel global :</i>		
		A22 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non A23 <input style="width:60px;" type="text"/>
<u>Personnels d'accompagnement et de soins dédiés aux usagers de l'hébergement temporaire</u>		

	Nombre de personnes A	ETP B
Aide soignant	24	
AMP (aide Médico psychologique)	25	
AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)	26	
Animateur	27	
Psychologue	28	
infirmier	29	
médecin coordonnateur	30	
ergothérapeute	31	
psychomotricien	32	
Agent de service hospitalier (ASH)	33	
autres	34	

Données d'activité de l'hébergement temporaire

Nombre de places réellement ouvertes au public exclusivement réservées à l'hébergement temporaire à la fin 2018 :	A35 <input style="width:60px;" type="text"/>
Nombre de jours d'ouverture (mentionné sur l'arrêté d'autorisation)	A36 <input style="width:60px;" type="text"/>
dont nombre de jours autorisés pour des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A37 <input style="width:60px;" type="text"/>
Nombre de journées réalisées dans l'année : (somme des jours de présence des bénéficiaires)	A38 <input style="width:60px;" type="text"/>

dont nombre de journées réalisées par des personnes atteintes de maladies neurodégénératives :
dont nombre de personnes atteintes de Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
dont nombre de personnes atteintes de Maladie de Parkinson et maladies apparentées
dont nombre de personnes atteintes de Sclérose en plaque

A39
A40
A41
A42

Nombre total de personnes différentes accueillies durant l'année :
(nombre total de personnes venues au moins 1 fois)

A43

dont nombre de personnes atteintes de Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
dont nombre de personnes atteintes de Maladie de Parkinson et maladies apparentées
dont nombre de personnes atteintes de Sclérose en plaque

A44
A45
A46

Répartition par GIR des différentes personnes accueillies dans l'année (en nombre de personnes)

en GIR 1 et 2 :
en GIR 3 et 4 :
en GIR 5 et 6 :

A47
A48
A49

Age des personnes accueillies

	Femmes A	Hommes B
50 < 60 ans		
51 60-75 ans		
52 75-85 ans		
53 > 85 ans		

Nombre total de séjours durant l'année

A54

dont :

nombre de séjours d'une durée inférieure ou égale à 2 jours
nombre de séjours d'une durée supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine
nombre de séjours d'une durée supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois
nombre de séjours d'une durée comprise entre 1 et 3 mois
nombre de séjours d'une durée supérieure à 3 mois (dérogatoire aux 90 jours)

A55
A56
A57
A58
A59

Quelle a été la pratique principale des séjours d'hébergement temporaire en 2018 ?

(une seule réponse)

A60 1- des séjours programmés
 2- des séjours non programmés (urgence)

Certaines périodes de l'année sont-elles davantage sollicitées ?

A61 oui non

Si oui, lesquelles ? (plusieurs choix possibles)

A62
A63
A64
A65
A66
A67
A68
A69

juillet
août
hiver (de décembre à mars hors vacances scolaires)
Vacances de Toussaint
Noël
Février
Pâques
autre (préciser) :

A70

Quels sont les motifs de recours les plus fréquents ? (2 choix possibles)

(indiquer 1 pour le motif le plus fréquent des 2, indiquer 2 pour le suivant)

A71 répit/relais de l'aidant non professionnel (dont vacances)
A72 sortie d'hospitalisation (dont SSR)
A73 hospitalisation de l'aidant
A74 décès du conjoint
A75 inadaptation ou indisponibilité (travaux,...) du logement
A76 isolement
A77 préparation à une entrée en hébergement permanent

Quelles sont les destinations de sortie de l'établissement les plus fréquentes ? (2 choix possibles)

(indiquer 1 pour le lieu le plus fréquent des 2, indiquer 2 pour le suivant)

A78 domicile de l'usager
A79 domicile d'un proche (non conjoint)
A80 hébergement permanent en établissement médico-social
A81 hôpital
A82 SLD
A83 décès

L'hébergement temporaire a-t-il une démarche de communication sur son territoire?

si oui, laquelle (réponse libre) :

A85

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez dans le fonctionnement de l'hébergement temporaire ? (plusieurs choix possibles)

- Désistement de dernière minute (séjour programmé) A86 oui non
- Saisonnalité des demandes A87 oui non
- Durée limitée de l'HT (90 jours) A88 oui non
- Insuffisance de places A89 oui non
- Inadaptation des places aux profils des résidents temporaires A90 oui non
- Absence de places d'HP après le séjour HT (retour à domicile impossible) A91 oui non
- Séjour en sortie d'hospitalisation avec patients relevant plutôt d'un SSR A92 oui non
- Complexité de la situation sociale de la personne accueillie A93 oui non
- Gestion administrative de l'HT A94 oui non
- Demande insuffisante A95 oui non
- Autres (à préciser) A96 oui non

A97

Q03 - Questionnaire pour les Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) en 2018

Date d'ouverture effective du PASA	1	mois A	année B
Nombre de places du PASA		A2	
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?		A3	oui non
<i>Si oui, nombre de personnes inscrites à ce jour</i>		A4	
Une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA (PAI) a-t-elle été attribuée pour le PASA?		A5	oui non
Si Oui : Montant ? En €	Dans le cas où le montant dédié au PASA ne peut être identifié : ne rien saisir comme montant	A6	
Au titre de quelle année ?		A7	
Autre financement de l'ARS (CNR) ?		A8	oui non
si oui /	montant :	A9	
	quelle année /	A10	
Etendue du territoire couvert (rayon en km)		A11	

A - File active des résidents

File active des résidents du PASA (nombre de bénéficiaires différents accueillis en 2018) :

		A12	
		Nombre A	Âge moyen B
Femmes :	13		
Hommes :	14		

Les bénéficiaires du PASA sont-ils uniquement résidents de l'EHPAD auquel le PASA est rattaché ?

si non précisez :	A16	Oui	Non

Répartition des résidents par diagnostic :

1 seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active

	A17	A18	A19	A20	A21	A22	Nombre de résidents
- Maladie d'Alzheimer							
- Maladie apparentée et démence vasculaire							
- Pathologies psychiatriques							
- Parkinson et maladies apparentées							
- Sclérose en plaque							
- Diagnostics non posés							

Nombre de résidents accueillis dans le PASA dans l'année et traités

- Antidémantiels	A23	
- Antidépresseurs	A24	
- Hypnotiques	A25	
- Anxiolytiques	A26	
- Neuroleptiques	A27	
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)	A28	

A l'admission au sein du PASA :

MMSE moyen	A29	
MMSE minimum	A30	
MMSE maximum	A31	
MMSE médian	A32	

NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein du PASA :
- moyenne du score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par bénéficiaire :

	A33	
	A34	

Nombre de résidents du PASA (file active) selon la nature du trouble principal (une seule réponse par résident) :

- Nombre de résidents souffrant d'Idees délirantes
- Nombre de résidents souffrant d'Hallucinations
- Nombre de résidents souffrant d'Agitation/Agressivité
- Nombre de résidents souffrant de Dépression/Dysphorie
- Nombre de résidents souffrant d'Anxiété
- Nombre de résidents souffrant d'Exaltation de l'humeur/Euphorie
- Nombre de résidents souffrant d'Apathie/Indifférence
- Nombre de résidents souffrant d'Irritabilité/Instabilité de l'humeur
- Nombre de résidents souffrant de Comportement moteur aberrant
- Nombre de résidents souffrant de Désinhibition
- Nombre de résidents souffrant de trouble du Sommeil
- Nombre de résidents souffrant de trouble de l'appétit

(Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NPI-ES))

Nombre de résidents faisant l'objet d'une mesure de protection juridique

	A47	
--	-----	--

B - Fonctionnement du PASA

B1 - Typologie du PASA

PASA éclaté ?		A48	Oui	Non
Surface totale intérieure du PASA (en m2) :		A49		
Surface extérieure (jardin, terrasse, y compris cour et jardin intérieur) en m2 :		A50		
Nombre de jours d'ouverture par semaine (de 0,5 à 7)		A51		
Sécurisation du PASA		A52	Oui	Non
<i>Si Oui précisez :</i>	A53			

B2 - Activité

Les besoins des bénéficiaires du PASA sont-ils identifiés dans un projet individualisé ?

	A54	Oui	Non
--	-----	-----	-----

Les activités du PASA participent-elles au maintien des liens sociaux et familiaux ?

	A55	Oui	Non
--	-----	-----	-----

Les activités proposées dans le cadre de la prise en charge des résidents participent :

1 - au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes			
- ateliers autour de la cuisine et de la conception des repas :	A56	Oui	Non
- ateliers autour de la gymnastique, la motricité, la relaxation :	A57	Oui	Non
- marche	A58	Oui	Non
2 - au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes			
- ateliers de stimulations cognitives ou de la mémoire :	A59	Oui	Non

- jardinage, zoothérapie	A60	Oui	Non
3 - à la mobilisation des fonctions sensorielles			
- stimulation	A61	Oui	Non
- musicothérapie	A62	Oui	Non
4 - au maintien du lien social des résidents.			
- ateliers artistiques :	A63	Oui	Non

B3 - Sorties du PASA

Nombre de sorties du PASA dans l'année :

A64

Motifs de sorties du PASA (en nombre de résidents) :

- Perte d'autonomie motrice	A65	<input type="text"/>
- Réduction des troubles du comportement	A66	<input type="text"/>
- Aggravation des troubles du comportement (passage de troubles modérés à sévères)	A67	<input type="text"/>
- Décès	A68	<input type="text"/>
- Autres	A69	<input type="text"/>

Préciser :
A70

Nombre de sorties (hors décès) selon la destination :

- Autre unité du même EHPAD/SLD	A71	<input type="text"/>
- Autre EHPAD/SLD	A72	<input type="text"/>
- Etablissements psychiatriques	A73	<input type="text"/>
- Domicile	A74	<input type="text"/>

€

B4 - Répartition des effectifs par type de professionnels :

ETP faisant fonctionner le PASA

Type	ETP réels A	Nombre total de personnes B
Ergothérapeute	75	
Psychomotricien	76	
ASG	77	
AS / AMP (non formés ASG)	78	
Médecin coordonnateur	79	
Psychologue	80	
Autre(s) personnel(s) non financé(s) dans le cadre du PASA	81	

Part des personnels du PASA spécifiquement formés à la prise en charge des troubles cognitifs et/ou comportementaux des bénéficiaires du PASA A81

B5 - Environnement

Existence de réunions de coordination entre l'équipe du PASA et l'équipe de l'EHPAD

A82 Oui Non

Le planning des activités de l'EHPAD tient-il compte des jours d'ouverture du PASA

A83 Oui Non

L'environnement architectural du PASA reflète-t-il, dans la mesure du possible, le projet de

A84 Oui Non

B6 - Moyens financiers

Montant de la dotation supplémentaire à la dotation au GMPS allouée au PASA, en € :

A85

Q04 - Questionnaire pour les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR) en 2018

Nombre de places de l'UHR

A1

Date d'ouverture effective de l'UHR

mois		année	
A	B		

Une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA (PAI) a-t-elle été attribuée pour l'UHR?
 Si Oui : Montant ? Dans le cas où le montant dédié à l'UHR ne peut être identifié : ne rien saisir comme montant
 Au titre de quelle année :

A3

oui	non
A4	A5

Une subvention au titre d'autres financements ARS (ex : CNR) a-t-elle été attribuée pour l'UHR?
 Si Oui : Montant ? A6
 Au titre de quelle année :

A3

Oui	Non
A7	A8

Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ? A9
 Si oui, nombre de personnes inscrites à ce jour A10
 Etendue du territoire couvert (rayon en km) A11

A3

Oui	Non

A - Les résidents de l'UHR

Nombre de résidents pris en charge durant l'année 2018
Pour l'ensemble des résidents accueillis dans l'UHR en 2018 (= file active) :

A12

Femmes :
 Hommes :

	Nombre A	âge moyen B
13		
14		

A l'admission au sein de l'UHR :

MMSE moyen
 MMSE minimum
 MMSE maximum
 MMSE médian

A15
 A16
 A17
 A18

NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein de l'UHR :
 - moyenne du score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par résident

A19
 A20

Durée moyenne de séjour par résident dans l'UHR exprimée en mois : (calculé sur les sortants uniquement)

A21

Répartition des résidents par diagnostic :

Un seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active

	Nombre de résidents
- Maladie d'Alzheimer	A22
- Maladie apparentée et démence vasculaire	A23
- Pathologies psychiatriques	A24
- Parkinson et maladies apparentées	A25
- Sclérose en plaque	A26
- Diagnostics non posés	A27

Répartition des résidents par trouble principal :

(une seule réponse par résident)

Nombre de résidents de l'UHR (file active) selon la nature du trouble principal :

(Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NPI-ES))

- Nombre de résidents souffrant d'Idées délirantes	A28	
- Nombre de résidents souffrant d'Hallucinations	A29	
- Nombre de résidents souffrant d'Agitation/Agressivité (opposition, cris...)	A30	
- Nombre de résidents souffrant de Dépression/Dysphorie	A31	
- Nombre de résidents souffrant d'Anxiété	A32	
- Nombre de résidents souffrant d'Exaltation de l'humeur/Euphorie	A33	
- Nombre de résidents souffrant d'Apathie/Indifférence	A34	
- Nombre de résidents souffrant de Désinhibition	A35	
- Nombre de résidents souffrant d'Irritabilité/Instabilité de l'humeur	A36	
- Nombre de résidents souffrant de Comportement moteur aberrant	A37	
- Nombre de résidents souffrant de trouble du Sommeil	A38	
- Nombre de résidents souffrant de trouble de Troubles de l'appétit	A39	

Nombre de résidents accueillis dans l'UHR dans l'année et traités

- Antidémence	A40	
- Antidépresseurs	A41	
- Hypnotiques	A42	
- Anxiolytiques	A43	
- Neuroleptiques	A44	
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)	A45	

Nombre de résidents faisant l'objet d'une mesure de protection juridique :

A46

Provenance des résidents à l'entrée de l'UHR (en nombre) :

- EHPAD auquel l'UHR est rattachée	A47	
-Autre EHPAD	A48	
-Domicile	A49	
- Etablissement de santé MCO	A50	
- SLD	A51	
- Soins de suite et de réadaptation (SSR)	A52	
- Unité cognitivo-comportementale	A53	
- Résidence autonomie	A54	
- Autres	A55	

B - Sorties définitives de l'UHR

Nombre de sorties définitives de l'UHR dans l'année A56

Nombre de sorties selon la modalité (en nombre de résidents) :

- Perte d'autonomie motrice	A57	
- Réduction des troubles du comportement pendant une période continue d'au moins 1 mois	A58	
- Altération de l'état de santé somatique	A59	
- Décès	A60	
- Autres	A61	

Préciser :

A62

Nombre de sorties (hors décès) selon la destination :

- Autre unité du même EHPAD/SLD	A63	
- Autre EHPAD/SLD	A64	
- Domicile	A65	

C - Activité

Les activités proposées dans le cadre de la prise en charge des résidents participant :

1 - au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes

- ateliers autour de la cuisine et de la conception des repas :	A66	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
- ateliers autour de la gymnastique, la motricité, la relaxation :	A67	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
- marche	A68	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
2 - au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes			
- ateliers de stimulations cognitives ou de la mémoire :	A69	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
- jardinage, zoothérapie	A70	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
3 - à la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie,...) ;			
stimulation	A71	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
musicothérapie	A72	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
4 - au maintien du lien social des résidents.			
- ateliers artistiques :	A73	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non

D - Répartition des effectifs par type de professionnels :

Type	ETP réels A	Nombre de personnes B
IDE / IDEC	74	
Ergothérapeute	75	
Psychomotricien	76	
ASG	77	
AS/AMP (non formés ASG)	78	
Médecin coordonnateur	79	
Psychologue	80	
Autre(s) personnel(s) non financé(s) dans le cadre de l'UHR	81	
psychiatre	82	

Part des personnels du UHR spécifiquement formés à la prise en charge des troubles cognitifs et/ou comportementaux des résidents de

A83

E- Environnement :

Existence de réunions de coordination entre l'équipe de l'UHR et l'équipe de l'EHPAD ?	A84	Oui	Non
L'environnement architectural de l'UHR reflète-t-il, dans la mesure du possible, le projet de soins ?	A85	Oui	Non
Les besoins des personnes accueillies en UHR sont-ils identifiés dans un projet individualisé ?	A86	Oui	Non

F - Partenariat(s)

Existence d'un partenariat	A87	Oui	Non
Structure(s) concernée(s) par le partenariat :	A88 UCC	Oui	Non
	A89 Equipes mobiles (soins palliatifs, psychiatrique, gériatrique, géronto-psychiatrique)	Oui	Non
	A90 Etablissement psychiatrique	Oui	Non
	A91 Etablissement de santé (hors UCC)	Oui	Non
	A92 Etablissements médico-sociaux	Oui	Non

G - Moyens financiers

Montant de la dotation supplémentaire à la dotation au GMPS allouée au titre de l'UHR en 2018 :

A93

H - Typologie de l'UHR

Sécurisation de l'UHR :	A94	Oui	Non
par quels moyens	A95 digicode	Oui	Non
(plusieurs réponses possibles)	A96 caméra	Oui	Non
	A97 fermeture à clé	Oui	Non
	A98 bracelet anti fugue	Oui	Non
	A99 passe magnétique	Oui	Non
	A100 surveillance humaine	Oui	Non

Surface totale de l'UHR (en m2) :

A101

dont superficie des parties communes (salles à manger, coins repas, salles d'activités ...)

A102

Surface extérieure (jardin, terrasse y compris cour et jardin intérieur) en m2

A103

Q05 - Questionnaire pour les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) en 2018

Caractéristiques de l'activité Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

	mois A	année B
Date d'ouverture effective de la PFR	1	

A - Fonctionnement de la PFR :

Nombre de jours d'ouverture par an A2

Nombre de personne ayant consulté la plateforme dans l'année (y compris les appels téléphoniques) A3

Est-il possible de proposer des accueils sur des créneaux particuliers ?

des créneaux particuliers ?	A4	oui	non
demi-journée ?	A5	oui	non
samedi ?	A6	oui	non
week-end complet ?	A7	oui	non
après 17h ?	A8	oui	non

si autre précisez : A9

La PFR est-elle dotée d'un projet de service spécifique formalisé? A10 oui non

B - Territoire couvert :

Nombre de communes couvertes par la plateforme A11

Etendue du territoire couvert (rayon en km) A12

C - Aidants :

Nombre de journées réalisées pour des aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives A13

Nombre d'aidants ayant contacté la plateforme A14

Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une prestation A15

Aidants seuls :

Dont prestations individuelles	A16		
Dont prestations collectives	A17		
Aidants en groupe (couple aidant-aidé) :	A18		
Dont prestations individuelles	A19		
Dont prestations collectives	A20		
Existence d'une liste d'attente ?	A21	oui	non

Si oui, précisez pour quel type de prestation A22

Nombre d'aidants de 75 ans et plus A23

Profil des aidants :

conjoint :	A24	oui	non
enfant :	A25	oui	non
parent :	A26	oui	non
autre :	A27	oui	non

si autre précisez : A28

Y a-t-il des activités spécifiques proposées pour les aidants de personnes atteintes de MND ? A29

dont nombre d'aidant de personnes atteintes de Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	A30	oui	non
dont nombre d'aidant de personnes atteintes de Maladie de Parkinson et maladies apparentées	A31		
dont nombre d'aidant de personnes atteintes de Sclérose en plaque	A32		
	A33		

D - Les activités de la plateforme :

Activités de soutien et d'écoute	A34	oui	non
Activités favorisant le maintien du lien social	A35	oui	non
Activités de formation des aidants	A36	oui	non
Solutions de répit à domicile	A37	oui	non

Autres (à préciser, réponse libre) A38

E - Répartition des effectifs par type de professionnels :

Type	ETP réels A	Nombre total de personnes B
Infirmier	39	
Ergothérapeute	40	
Psychomotricien	41	
ASG	42	
AS / AMP (non formés ASG)	43	
Auxiliaire de vie sociale,	44	
Psychologue	45	
Assistante sociale – CESF,	46	
Personnel administratif,	47	
Autre(s) personnel(s)	48	
Personnel assurant le fonction de coordination de la PFR	49	

F - Financements :

Nature des financeurs et montants perçus :

ARS :	A50	
CD :	A51	
CNAV :	A52	
Commune :	A53	
Participation des usagers	A54	
Autres :	A55	

Si autres, précisez : A56

G - Partenaires :

Quels sont vos principaux partenaires

A57 Dispositifs d'appui à la coordination territoriale (CLIC, MAIA, PTA, etc.)	oui	non
A58 Etablissements de santé (consultation mémoire, HDJ)	oui	non
A59 EHPAD	oui	non
A60 Résidences autonomie	oui	non
A61 SAAD/SSIAD	oui	non
A62 Equipe spécialisée Alzheimer	oui	non
A63 Professionnels de santé de ville (médecin traitant, autres PSL, etc.)	oui	non
A64 Associations MND	oui	non
A65 Autres accueils de jour du territoire	oui	non
A66 ESA	oui	non
A67 Hébergements temporaires du territoire	oui	non

La PFR a-t-elle une démarche de communication sur son territoire ? A68 oui non

Si oui, laquelle A69

ID - Bordereau de structure

<u>Caractéristiques de la structure</u>		Modifications éventuelles	
Numéro FINESS :	A1 <input type="text"/>		
Raison sociale :	A2 <input type="text"/>	B2 <input type="text"/>	
Adresse :	A3 <input type="text"/>	B3 <input type="text"/>	
Complément de distribution ou Boîte Postale :	A4 <input type="text"/>	B4 <input type="text"/>	
Code Postal : A5 <input type="text"/>	Ville : A6 <input type="text"/>	B5 <input type="text"/>	B6 <input type="text"/>
Libellé de la catégorie du SSIAD	A7 <input type="text"/>		
<hr/>			
Numéro SIRET :	A9 <input type="text"/>		
<hr/>			
Numéro FINESS de l'entité juridique :	A10 <input type="text"/>		
Statut de l'entité juridique :	A11 <input type="text"/>		
<hr/>			
Adresse mail de contact pour le public :	A12 <input type="text"/>		
Téléphone du service pour le public :	A13 <input type="text"/>		
Adresse mail de contact de la personne responsable de la saisie :	A14 <input type="text"/>		
Téléphone de la personne responsable de la saisie :	A15 <input type="text"/>		
Qualité de la personne responsable de la saisie :	A16 <input type="radio"/> 1- Directeur <input type="radio"/> 2- Personnel administratif <input type="radio"/> 3- Personnel soignant <input type="radio"/> 4- Autres		
<hr/>			
		Modifications éventuelles	
Capacité totale autorisée du SSIAD/SPASAD (nombre de places)	A17 <input type="text"/>	B17 <input type="text"/>	
Capacité totale installée du SSIAD/SPASAD (nombre de places)	A18 <input type="text"/>	B18 <input type="text"/>	
<hr/>			
<u>Activités identifiées</u>			
Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile (ESA)	A19 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	B19 <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	

Répartition des patients pris en charge selon l'objectif principal fixé à la prescription et la réalisation de celui-ci
ne porte que sur les patients ayant terminé leurs séances

		A la prescription A	totalemment réalisé B	partiellement réalisé C	non réalisé D
relation et communication	40				
Contrôle postural et motricité	41				
Fonctions instrumentales et exécutives	42				
Espace, temps	43				

Fin de prise en charge précoce : motifs d'arrêt anticipé

- Demande de la personne ou de son entourage
- Demande de l'équipe
- Entrée en institution

A44

A45

A46

C - répartition des effectifs par type de professionnels :

Type	ETP réels A	Nombre de personnes physiques B
IDEC	47	
Ergothérapeute	48	
Psychomotricien	49	
ASG	50	
AS / AMP	51	

D - Données financières

Dotation globale de financement de l'ESA pour 2018 (portée sur l'arrêté) arrondie à l'€ :

A52

Montant total des dépenses (arrondi à l'€ entier) :

A53

Dont :

- Frais de personnel de l'ESA (total des comptes 64 et compte 621 "personnel extérieur")

A54

- Autres frais de personnel non financés au titre de l'ESA :

A55

* préciser quels personnels :

A56

- frais de formation (total comptes 6333 et 7541)

A57

- Frais de déplacement (Total des comptes 61353, 616, 624, 625) :

A58

ENQUÊTE PMND MESURE 96

FICHIER D'AIDE A LA COLLECTE DES DONNEES BENEFICIAIRES "PASA" et "UHR"

Les mesures 89 et 96 du plan national maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 ont pour objectif de renforcer la dimension évaluative du plan et de préparer le lancement de l'enquête nationale d'activité de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AJ, HT, PASA, UHR médico-sociales, PFR, ESA) de manière à enrichir la connaissance de cette offre.

La mesure 96 du PMND prévoit de poursuivre les enquêtes annuelles d'activité en les dotant d'une dimension « maillage ». Cependant, le souci d'une maîtrise de la charge induite par ces enquêtes a conduit à privilégier, pour le secteur médico-social, le principe d'une seule enquête ponctuelle sur la durée du plan plutôt que la poursuite d'enquêtes annuelles.

La réalisation de cette enquête ponctuelle sur l'activité 2018 (Mesure 96), **qui sera recueillie via un site internet dédié au premier semestre 2019**, est nécessaire.

Alors que l'enquête s'inscrit pour l'essentiel sur le premier semestre 2019, il a été décidé de mettre à disposition des établissements disposant de PASA et/ou d'UHR, un fichier d'aide au recueil des données « bénéficiaires » sous format Excel pour leur permettre de renseigner les items au fil de l'eau sur l'activité 2018 et faciliter **la réalisation de l'enquête dont le recueil final se déroulera au printemps 2019**. Il s'agit d'alléger les tâches administratives de ces services dans le travail de collecte des données.

Ce fichier comporte cinq feuilles :

- Accueil,
- Synthèse des données PSA,
- Synthèse des données UHR,
- Saisi des données PASA
- Saisi des données UHR

- la feuille "saisi des données" doit vous permettre de collecter les éléments du dossier du bénéficiaires du PASA et/ou de l'UHR pour votre activité durant l'année 2018 et vous éviter un travail de recolement en 2019 sur les dossiers de 2018.

- les feuilles "Synthèse des données PASA" et "Synthèse des données UHR" agrègent automatiquement les données saisis dans les feuilles "Saisi des données PASA" et/ou "Saisi des données UHR" et doit vous permettre un report simple dans l'outil de collecte par internet en début d'année 2019.

Structure des cellules des feuilles :

Zone de saisi controlée

Menu déroulant

A - File active des résidents du PASA

File active des résidents du PASA (nombre de bénéficiaires différents accueillis en 2018) :

A12

Femmes : 13
Hommes : 14

Nombre A	Âge moyen B
0	#DIV/0!
0	#DIV/0!

Répartition des résidents par diagnostic :

1 seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active

		Nombre de résidents
- Maladie d'Alzheimer	A17	0
- Maladie apparentée et démence vasculaire	A18	0
- Pathologies psychiatriques	A19	0
- Parkinson et maladies apparentées	A20	0
- Sclérose en plaque	A21	0
- Diagnostics non posés	A22	0

(ayant eu au moins deux prescriptions de ce type de médicament dans l'année) par :

- Antidémantiels	A23	0
- Antidépresseurs	A24	0
- Hypnotiques	A25	0
- Anxiolytiques	A26	0
- Neuroleptiques	A27	0
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)	A28	0

A l'admission au sein du PASA :

MMSE moyen	A29	#DIV/0!
MMSE minimum	A30	0
MMSE maximum	A31	0
MMSE médian	A32	#NOMBRE!

NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein du PASA :

- moyenne **du** score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par bénéficiaire : A33 #DIV/0!

A34 #DIV/0!

Nombre de résidents du PASA (file active) selon la nature du trouble **principal** (une seule réponse par résident) :

(Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NPI-ES))

- Nombre de résidents souffrant d'Idees délirantes	A35	0
- Nombre de résidents souffrant d'Hallucinations	A36	0
- Nombre de résidents souffrant d'Agitation/Agressivité	A37	0
- Nombre de résidents souffrant de Dépression/Dysphorie	A38	0
- Nombre de résidents souffrant d'Anxiété	A39	0
- Nombre de résidents souffrant d'Exaltation de l'humeur/Euphorie	A40	0
- Nombre de résidents souffrant d'Apathie/Indifférence	A41	0
- Nombre de résidents souffrant d'Irritabilité/Instabilité de l'humeur	A42	0
- Nombre de résidents souffrant de Comportement moteur aberrant	A43	0
- Nombre de résidents souffrant de Désinhibition	A44	0
- Nombre de résidents souffrant de trouble du Sommeil	A45	0
- Nombre de résidents souffrant de trouble de l'appétit	A46	0

Nombre de résidents faisant l'objet d'une mesure de protection juridique A47

A - Les résidents de l'UHR

Nombre de résidents pris en charge durant l'année 2018

A12

Pour l'ensemble des résidents accueillis dans l'UHR en 2018 (= file active) :

Femmes :

13

Nombre A	âge moyen B
0	#DIV/0!

Hommes :

14

Nombre A	âge moyen B
0	#DIV/0!

A l'admission au sein de l'UHR :

MMSE moyen

A15

MMSE minimum

A16

MMSE maximum

A17

MMSE médian

A18

NPI-ES : - moyenne des scores F*G (fréquence (F) multipliée par gravité (G), maximum 12 items) à l'admission au sein de l'UHR :

A19

- moyenne du score le plus élevé (FxG) pour l'item comportemental le plus important par résident

A20

Durée moyenne de séjour par résident dans l'UHR exprimée en mois :

(calculé sur les sortants uniquement)

A21

Répartition des résidents par diagnostic :

Un seul diagnostic par résident pour l'ensemble des résidents de la file active

Nombre de résidents

- Maladie d'Alzheimer	A22	<input type="text" value="0"/>
- Maladie apparentée et démence vasculaire	A23	<input type="text" value="0"/>
- Pathologies psychiatriques	A24	<input type="text" value="0"/>
- Parkinson et maladies apparentées	A25	<input type="text" value="0"/>
- Sclérose en plaque	A26	<input type="text" value="0"/>
- Diagnostics non posés	A27	<input type="text" value="0"/>

Répartition des résidents par trouble principal :

(une seule réponse par résident)

Nombre de résidents de l'UHR (file active) selon la nature du trouble principal :

(Au sens des critères d'admission basés sur l'inventaire Neuropsychiatrique (NPI-ES))

- Nombre de résidents souffrant d'Idées délirantes	A28	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant d'Hallucinations	A29	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant d'Agitation/Agressivité (opposition, cris...)	A30	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant de Dépression/Dysphorie	A31	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant d'Anxiété	A32	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant d'Exaltation de l'humeur/Euphorie	A33	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant d'Apathie/Indifférence	A34	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant de Désinhibition	A35	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant d'Irritabilité/Instabilité de l'humeur	A36	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant de Comportement moteur aberrant	A37	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant de trouble du Sommeil	A38	<input type="text" value="0"/>
- Nombre de résidents souffrant de trouble de Troubles de l'appétit	A39	<input type="text" value="0"/>

(ayant eu au moins deux prescriptions de ce type de médicament dans l'année) par :

- Antidémantiels	A40	<input type="text" value="0"/>
- Antidépresseurs	A41	<input type="text" value="0"/>
- Hypnotiques	A42	<input type="text" value="0"/>
- Anxiolytiques	A43	<input type="text" value="0"/>
- Neuroleptiques	A44	<input type="text" value="0"/>
- Aucun traitement psychotrope sédatif (anxiolytiques, neuroleptiques)	A45	<input type="text" value="0"/>

Nombre de résidents faisant l'objet d'une mesure de protection juridique :

A46

Provenance des résidents à l'entrée de l'UHR (en nombre) :

- EHPAD auquel l'UHR est rattachée	A47	<input type="text" value="0"/>
-Autre EHPAD	A48	<input type="text" value="0"/>
-Domicile	A49	<input type="text" value="0"/>
- Etablissement de santé MCO	A50	<input type="text" value="0"/>
- SLD	A51	<input type="text" value="0"/>
- Soins de suite et de réadaptation (SSR)	A52	<input type="text" value="0"/>
- Unité cognitivo-comportementale	A53	<input type="text" value="0"/>
- Résidence autonomie	A54	<input type="text" value="0"/>
- Autres	A55	<input type="text" value="0"/>

ENQUÊTE PMND MESURE 96

FICHER D'AIDE A LA COLLECTE DES DONNEES BENEFICIAIRES "ESA"

Les mesures 89 et 96 du plan national maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 ont pour objectif de renforcer la dimension évaluative du plan et de préparer le lancement de l'enquête nationale d'activité de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AJ, HT, PASA, UHR médico-sociales, PFR, ESA) de manière à enrichir la connaissance de cette offre.

La mesure 96 du PMND prévoit de poursuivre les enquêtes annuelles d'activité en les dotant d'une dimension « maillage ». Cependant, le souci d'une maîtrise de la charge induite par ces enquêtes a conduit à privilégier, pour le secteur médico-social, le principe d'une seule enquête ponctuelle sur la durée du plan plutôt que la poursuite d'enquêtes annuelles.

La réalisation de cette enquête ponctuelle sur l'activité 2018 (Mesure 96), **qui sera recueillie via un site internet dédié au premier semestre 2019**, est nécessaire.

Alors que l'enquête s'inscrit pour l'essentiel sur le premier semestre 2019, il a été décidé de mettre à disposition des services (SSIAD ou SPASAD) disposant d'ESA, un fichier d'aide au recueil des données « bénéficiaires » sous format Excel pour leur permettre de renseigner les items au fil de l'eau sur l'activité 2018 et faciliter **la réalisation de l'enquête dont le recueil final se déroulera au printemps 2019**. Il s'agit d'alléger les tâches administratives de ces services dans le travail de collecte des données.


Ce fichier comporte trois feuilles :


- Accueil,
- Synthèse des données,
- Saisi des données.

- la feuille "saisi des données" doit vous permettre de collecter les éléments du dossier du bénéficiaires de l'ESA pour votre activité durant l'année 2018 et vous éviter un travail de recoulement en 2019 sur les dossiers de 2018.

- la feuille "Synthèse des données" agrège automatiquement les données saisis dans les feuilles "Saisi des données" et doit vous permettre un report simple dans l'outil de collecte par internet en début d'année 2019.

Structure des cellules des feuilles :

 Zone de saisie contrôlée

 Menu déroulant

Q01 - Questionnaire pour les Equipes Spécialisées Alzheimer à domicile (ESA) en 2018

B - Données patientèle

Nombre de personnes différentes prises en charge au titre de l'ESA durant l'année 2018
 dont nombre de personnes faisant l'objet d'un renouvellement à 1 an
 dont nombre de personnes faisant l'objet d'un renouvellement < à 1 an

A9	
A10	
A11	

Prescripteur des séances :
 (principal, une seule réponse par patient)

- médecins généralistes
- consultation mémoire hospitalière
- médecins spécialistes libéraux

nombre de patients	
A12	0
A13	0
A14	0

Répartition de l'ensemble des patients pris en charge par l'ESA en 2018 (= file active) selon leur pathologie (diagnostic principal) :

- Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
- pathologies psychiatriques
- diagnostics non posés
- Maladie de Parkinson et maladies apparentées
- Sclérose en plaque

nombre de patients	
A15	0
A16	0
A17	0
A18	0
A19	0

Femmes	20
dont moins de 60 ans (jeunes malades)	21
Hommes	22
dont moins de 60 ans (jeunes malades)	23

* (exprimé en années pleines selon les règles de l'arrondi)

Nombre A	Âge moyen * B
0	#DIV/0!
0	#DIV/0!
0	#DIV/0!
0	#DIV/0!

MMSE moyen
 MMSE minimum
 MMSE maximum
 MMSE médian

A24	#DIV/0!
A25	0
A26	0
A27	#NOMBRE!

Nombre de patients ayant un GIR 5 ou 6 :
 Nombre de patients ayant un GIR 3 ou 4 :
 Nombre de patients ayant un GIR 1 ou 2 :

A28	0
A29	0
A30	0

Nombre totale de séances réalisées en 2018 :

A31	0
-----	---

Nombre de patients ayant bénéficié de plus de 15 séances :
 nombre de patients ayant bénéficié de 12 à 15 séances :
 Nombre de patients ayant bénéficié de 5 à 11 séances :
 Nombre de patients ayant bénéficié de 4 séances ou moins :

A32	0
A33	0
A34	0
A35	0

Durée moyenne de prise en charge par patient (en nombre de semaines) :
 (période pendant laquelle a lieu l'ensemble des séances (de la 1ère à la dernière séance))
 Durée minimale de prise en charge par patient (en nombre de semaines)
 Durée maximale de prise en charge par patient (en nombre de semaines)

A36	#DIV/0!
A37	0
A38	0

Nombre d'aidant soutenus :

A39	0
-----	---

Répartition des patients pris en charge selon l'objectif principal fixé à la prescription et la réalisation de celui-ci
 ne porte que sur les patients ayant terminé leurs séances

	A la prescription A	totalément réalisé B	partiellement réalisé C	non réalisé D
relation et communication	40	0	0	0
Contrôle postural et motricité	41	0	0	0
Fonctions instrumentales et exécutives	42	0	0	0
Espace, temps	43	0	0	0

Fin de prise en charge précoce : motifs d'arrêt anticipé

- Demande de la personne ou de son entourage A44
- Demande de l'équipe A45
- Entrée en institution A46

	0
	0
	0

